

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 00.122

L'An Deux Mille, le 28 novembre à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

DATE DE CONVOCATION

20 NOVEMBRE 2000

DATE D'AFFICHAGE

20 NOVEMBRE 2000

ETAIENT PRESENTS : M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, BENOIT, CANDAU, Mmes MONTRON, GEOFFROY, MM. GAVEN, BOISNARD, CARRIE, Adjoints

Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BOURGEOIS, BUJARD, CAU, CHABANEAU, COASSIN, DENIS, GERMA, Melle ISENDICK, Mme LECOMTE-RULLIER, M. MALBOIS, Mme MARTIN-CROUE, MM. MERLE, MONNARD, MUSSETTI, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, SIMONNET, Conseillers.

ETAIENT REPRESENTES : M. CAMPAGNE représenté par M. MERLE
M. DINDINAUD représenté par Mme LECOMTE-RULLIER
M. DONZIER représenté par M. HUGENDOBLER

ETAIENT ABSENTS : M. ANGIBAUD, M. QUENTIN

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 28
Nombre de Votants : 31

Mademoiselle ISENDICK a été élue secrétaire de séance.

OBJET : JARDINS DU MONDE : DOSSIER DE CONSULTATION D'ENTREPRISES

VOTE : 1 CONTRE
4 ABSTENTIONS
26 POUR

Le 17 août 2000, le Conseil Municipal a approuvé l'avant projet détaillé des Jardins du Monde.

Le montant global de l'opération, à ce stade du projet, s'élevait à 45 millions de francs hors taxes, toutes dépenses confondues, dont 32 103 530 Francs hors taxes de travaux pour la maîtrise d'oeuvre de l'équipe LIANG, et 3 043 000 Francs hors taxes pour les travaux sous maîtrise d'oeuvre Ville de ROYAN.

Depuis cette date, le dossier de permis de construire a été établi et déposé à l'instruction des services.

Un dossier de déclaration au titre de la Loi sur l'Eau doit être déposé prochainement.

L'équipe de maîtrise d'oeuvre a remis le dossier de consultation (phase PRO) permettant de lancer l'appel d'offres des travaux.

Cette procédure passe par un appel à la concurrence (au niveau européen) à adresser aux publications légales :

- Journal Officiel des Communautés Européennes
- Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics
- Deux journaux d'annonces légales (Sud-Ouest et Moniteur des Travaux Publics)

Un avis de pré-information a déjà été adressé dans ce cadre, courant septembre 2000.

La consultation sera une procédure ouverte en lots séparés, se décomposant en travaux de superstructures (parties bâties du projet) et infrastructures (paysages et réseaux divers).

Le délai de consultation au regard de cette procédure est de 36 jours.

La durée prévisionnelle des travaux sera de douze mois environ.

L'estimation prévisionnelle des travaux telle que ressortant du dossier établi par l'équipe LIANG, s'élève à 32 701 898 Francs hors taxes (valeur novembre 2000).

L'écart constaté par rapport à l'estimation prévisionnelle au stade de l'A.P.D. est justifié par une modification, d'une part des façades de l'espace d'exposition destiné à abriter les collections de Bonsaï, d'autre part du système de chauffage, brumisation et lumière, et enfin, par l'amélioration de la scénographie du pavillon des enfants.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le lancement de l'appel d'offres des travaux sous maîtrise d'oeuvre LIANG pour la réalisation des Jardins du Monde. Les travaux sous maîtrise d'oeuvre Ville de ROYAN feront l'objet d'une consultation, selon des modalités identiques, ultérieurement.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- d'approuver le dossier de consultation d'entreprises
- d'autoriser la SEMDAS, mandataire de la Ville de ROYAN, à lancer la procédure d'appel d'offres et, le cas échéant, une procédure en marché négocié en cas d'appel d'offres infructueux,
- de réunir la commission municipale d'appel d'offres,
- d'autoriser la SEMDAS à conclure et signer les pièces nécessaires à la réalisation des marchés,
- de lancer les travaux après notification des marchés et obtention du permis de construire.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

**Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 30 novembre 2000
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général Adjoint des
Services,**

H. THOMAS